

Livret d'informations pratiques pour les enfants (et leurs parents)



Année scolaire 2025 - 2026

Nous te conseillons de garder ce livret à portée de main et de le relire de temps en temps pour ne rien oublier. Un autre document utile à conserver est le « Manuel à l'usage des parents » ; il contient de nombreuses informations importantes !

- La directrice : Mme Brigitte Colot

- Les titulaires de maternelle, de primaire et des cours spéciaux :

- ✓ Accueil : Mme Maryse Scourneau et à partir de janvier ½ temps d'aide.
- ✓ 1^{re} maternelle : Mme Maryse Scourneau
- ✓ 2^e maternelle : Mme Valérie De Jonge + Mme Stéphanie de Beer de Laer (en septembre)
- ✓ 3^e maternelle : Mmes Vanessa Lacluyse et Mme Christelle Van Lokeren
- ✓ Aide en maternelle : Mme Véronique Bailleux et Mme Alisson Mat
- ✓ Psychomotricité : M. Xavier Lambert et M. Quentin Degueldre

- ✓ 1^{re} primaire : Mme Laetitia Huygh
- ✓ 2^e primaire : Mmes Yolande Westerlinck et Charlotte Grauwels
- ✓ 3^e primaire : Mme Sophie Arteaga
- ✓ 4^e primaire : Mme Anayse Mottoulle
- ✓ 5^e primaire : Mme Anne de Montety
- ✓ 6^e primaire : Mme Isabelle Devreux
- ✓ Aides en primaire : Mmes Charlotte Grauwels et Mr Nicolas Pochet
- ✓ Néerlandais (P3/P4/P5/P6) : Mme Stéphanie Delimme
- ✓ Education physique : Mme Catherine Bourlet et M. Xavier Lambert
- ✓ Cours philosophiques : Mmes Anne-France Beguin, Barbara Tilman et Celine Dos Santos, Mélanie Vincent

- Le personnel communal détaché auprès de l'école :

- ✓ Les accueillants et le personnel d'entretien : Mmes Marie, Sandrine, Marie-Emilie, Lou, Isabelle, Mélissa, et Jenny ainsi que M. Ismaël.
- ✓ Le maître spécial de musique en maternelle : Mme Claudine
- ✓ La secrétaire de direction : Mme Julie Verdonck
- ✓ La responsable PECA : Mme Ludmilla Vandenbroeck

- Les collaborateurs réguliers :

- ✓ La **logopède**, Mme Marie Materne (0496 06 32 03), qui peut tester tes compétences et te suivre au sein même de l'école.
- ✓ Le service provincial de **Promotion de la Santé à l'Ecole** (Avenue Bohy, 51 – 1300 Wavre – tél : 010/22 38 95). Si tu es en M1, M3, P2 ou P6, tu iras à Wavre pour passer une visite médicale. Tes parents recevront un compte-rendu via ton cartable. Si tu es en P4, une équipe viendra à l'école vérifier ta vue. Si tu es en P6 et que tes parents en font la demande, tu recevras le vaccin contre l'hépatite B.

- ✓ Le Centre Psycho Médico Social libre de Jodoigne (Chaussée de Charleroi, 31A tél : 010/81 26 27). Le travail de la psychologue, de l'assistante sociale et de la logopède est de veiller à ce que tu t'épanouisses dans tes apprentissages et dans tes relations. Si tu es face à des difficultés, les personnes du PMS peuvent réfléchir, avec tes parents et ton enseignant, à comment te soutenir et t'aider à te sentir bien.
- ✓ Les enseignants du **PtARI**, pôle territorial, qui, à la demande de l'école, pourront venir t'observer afin de pouvoir, avec l'enseignante et si c'est nécessaire, t'aider à mettre en place des techniques d'apprentissage différentes.

Contacts avec l'équipe éducative

Nous invitons tes parents à une **première réunion collective le mardi 02 septembre à 18h30.**

La 1^{re} partie sera pour l'ensemble de tous les parents de l'école afin de présenter l'équipe et les nouveautés.

La 2^e partie sera menée par chaque enseignant dans son local et permettra de présenter à tes parents les spécificités, les attentes ... de la classe.

Pendant l'année, d'autres rencontres seront organisées pour parler de toi et de ton évolution. Elles pourront être mises en place à la demande de tes enseignants, de la directrice ou de tes parents.

L'école de Bonlez se veut être un endroit où tes parents et toi se savent écoutés. Si tu as un problème en classe ou dans la cour de récréation, parles-en aux adultes de l'école. Si ça ne suffit pas, tes parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants, les accueillants ou la direction.

Congés scolaires

Voici les dates des congés scolaires de cette année :

Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026

Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Journées pédagogiques :

En primaires : lundi 5 et mardi 6 janvier 2026

En maternelles : lundi 3 novembre 2025 et lundi 17 novembre 2025

En maternelles et en primaires : jeudi 5 février et vendredi 6 février 2026

La manuel à l'usage des parents

Ce document est important car il contient toute une série d'informations et de décisions communales dont tes parents et toi pourriez avoir besoin :

- ✓ La communication et la déconnexion (délais de réponse aux courriels ...)
- ✓ Les services communaux en lien avec les écoles (ATL, facturation ...)
- ✓ Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles (repas, goûter, EDD ...)
- ✓

Piscine

Cette année, si tu es en 1^{re} ou en 2^e primaire, tu iras à la piscine le mercredi matin pendant 1 semestre.

(Ce sont les enfants de 2^e qui commenceront à y aller à partir du mercredi 3 septembre. Le bus les emmènera à la piscine du Blocry avec leur enseignant. Sur place, ils auront 2 animateurs pour les encadrer.) Le service Enseignement enverra un courrier à ce propos à tes parents.

Accueil extra-scolaire

Les accueillants extrascolaires seront là pour toi avant et après les cours à partir de 7 h 00 et jusqu'à 18 h 30.

Ils veilleront sur toi dans leur local du nouveau bâtiment ou au réfectoire.

Ils sont joignables au 0471 41 35 27.

Ils te transmettront les règles de vie spécifiques de ces moments hors classe.

Tes parents ont reçu le projet du service ATL via l'application APSchool.

Si tu restes à l'accueil extrascolaire le mercredi après-midi, le bus communal t'emmènera, vers 12 h 50 – 13 h, rejoindre les enfants d'autres écoles communales à l'école de Gistoux.

Après les cours, certains opérateurs proposent des activités payantes auxquelles tes parents peuvent t'inscrire. Ils ont reçu par un courriel toutes les informations de la part du service **Accueil Temps Libre**.

Horaire

Nous demandons à tes parents que tu arrives au moins 5 minutes avant l'heure de début des cours ou des activités pour pouvoir saluer tes copains/copines ainsi que ton enseignant. **A l'école, nous serons très attentifs à ne pas pénaliser l'ensemble de ta classe à cause d'une arrivée tardive : ton enseignant n'arrêtera pas son activité et ne reprendra pas les éventuelles explications si l'un de vous arrive en retard.**

En maternelle, l'accueil se déroule en classe de 8 h 25 à 8 h 45.

Les activités débutent à 8 h 25 quand tu as psychomotricité ou musique.

Tu as une récréation de 10 h 30 à 10 h 55 et de 12 h 10 à 13 h 25.

Si tu as besoin de faire une sieste, c'est possible et, ce, dès la fin de ton repas.

Si tu ne fais plus la sieste, de retour en classe à 13 h 25, tu as des activités jusqu'à 15 h 05.

En primaire, les cours commencent à 8 h 25.

Les cours se déroulent de 8 h 25 à 12 h 10 et de 13 h 25 à 15 h 15.

Tu as trois récréations : de 10 h 05 à 10 h 30, de 12 h 25 à 13 h 25 plus une, facultative, de 10 minutes aux alentours de 14 h 15.

Le mercredi, les activités se terminent pour tous à 12 h 10.

Pendant les récréations, tu as l'occasion de jouer à plusieurs jeux suivant le planning mis en place par l'équipe éducative (ping-pong, foot...).

Communication des informations - le journal de classe, la farde d'avis, les courriels

Lorsque nous avons un document à compléter à faire parvenir à tes parents, nous le mettons dans ta farde dans ton cartable. Il faut donc qu'ils la regardent quotidiennement.

En primaire, tu dois avoir ton journal de classe tous les jours. Nous demandons que tes parents le signent régulièrement.

En maternelle, en plus de la petite farde, les enseignantes proposeront à tes parents l'application DOJO pour leur transmettre des informations ou des photos.

Tes parents trouveront les différents renseignements et documents comme ce livret, le projet d'école ... et tous les documents relatifs à la facturation sur le site de l'école (www.ecoledebonlez.be). S'ils le veulent, ils peuvent en demander une version papier au bureau.

Ils recevront des messages de notre part sur les adresses électroniques qu'ils nous communiqueront à la rentrée. S'ils en changent, ils doivent nous envoyer un courriel en s'identifiant pour que nous puissions garder le contact.

Diner

Si tu restes diner à l'école, tu apportes ton pique-nique et une boisson que tu consommeras en classe. Tes parents peuvent te commander un repas chaud ou de la soupe. Si tu es au repas chaud, tu mangeras au réfectoire de la Ferme. Il n'est pas possible de réchauffer au micro-onde un plat qui vient de la maison. Cependant, tu peux l'apporter dans un contenant isolant.

Tu manges ton diner vers 11 h 40 si tu es en maternelle et à 12 h 10 en primaire.

Collations/Actions visant au 'zéro déchet'

Tes parents peuvent te donner des collations pour 10 heures ou pour la fin de journée. Tu ne peux jamais manger en dehors des locaux ; tu les manges en classe ou au réfectoire. Tes éventuels emballages retournent à la maison : tu ne peux déposer dans les poubelles que les déchets qui iront au compost de l'école. Essaie d'avoir des collations saines (tartines, fruit ...) et prends ta gourde d'eau.

Absences

Si tu t'absentes, demande à tes parents de nous prévenir par téléphone ou par courriel (pour qu'on ne s'inquiète pas) en précisant ton nom et ta classe.

En Belgique, l'école est obligatoire pour tous les enfants dès l'année de leur 5 ans. Si tu es en obligation scolaire, toutes tes absences doivent être justifiées par écrit. Tu recevras le document à compléter et à nous remettre dès ton retour à l'école ou, si ton absence dure longtemps, au plus tard le 4^e jour d'absence. Il est aussi possible de le trouver sur le site. Si cette absence dure plus de 3 jours, nous devons recevoir un certificat médical.

A partir de 9 ½ jours d'absences non justifiés, la direction est tenue de faire une déclaration d'absentéisme.

Les règles de vie

Pour te permettre de te sentir bien à l'école, nous te demandons de respecter les différentes règles de vie (celles de ta classe et celles des autres espaces de l'école).

Les règles générales (*à respecter partout et tout le temps*) :

1. Je fais attention à ma sécurité et à celle des autres.
2. Je reste dans les endroits surveillés.
3. Je ne suis ni grossier ni agressif.
4. Je prends soin de mes vêtements, du matériel et des jeux que j'utilise.
5. Où que je sois dans l'école, je respecte ce qui est autour de moi : les murs, la cour, les arbres, ...
6. En primaire, je vouvoie l'équipe éducative.

Les règles de vie aux repas :

1. Je me déplace calmement.
2. Je me tiens correctement à table et je reste assis pendant le repas.
3. J'ai le droit de manger à mon aise, sans me dépêcher.
4. Je parle à voix basse.
5. Je parle poliment à tous.
6. Je respecte la nourriture.
7. En primaire et au réfectoire, je débarrasse mon couvert et vide mon assiette.
8. Je quitte la classe ou le réfectoire quand les enseignants ou les accueillants m'en donnent l'autorisation.

Les règles de vie dans les toilettes :

1. J'ai le droit d'aller aux toilettes si j'en ai besoin.
2. Je reste le temps nécessaire sans trainer ni jouer.
3. Je vais seul(e) dans une toilette. Je respecte l'intimité de chaque enfant.
4. Je me lave les mains.
5. J'évite de gaspiller l'eau, le savon, le papier.
6. Je laisse le local propre et en ordre.

Si tu ne respectes pas les règles, tu seras amené à réfléchir à ton comportement et à chercher des solutions pour progresser. L'adulte qui te surveille à ce moment-là, pourra te sanctionner.

Prends soin de tes vêtements, de tes objets et, évidemment du matériel prêté par l'école.

Tous tes objets personnels doivent être marqués à ton nom.

Si tu perds un vêtement ou un objet, prends le temps de le rechercher. Les vêtements et objets sont régulièrement exposés. Profites-en pour récupérer ce qui t'appartient. Tout ce qui n'aura pas été repris sera donné régulièrement à une œuvre humanitaire.

Certains objets ne peuvent entrer à l'école :

- les objets de valeur (montres connectées, jeux électroniques, GSM, argent, ...) ainsi que les objets dangereux (cutters, canifs, ...),
- les jeux à la mode qui troubleraient le bon déroulement des activités dans la classe, à la récréation ou à l'accueil extra-scolaire.

Pour l'éducation physique en primaire, tu as besoin d'un équipement :

- des sandales de gymnastique à semelles blanches ainsi que des chaussures de sport pour les activités en extérieur
- un short ou un training ou legging (en primaire)
- un T-Shirt traditionnel ample à manches courtes (en primaire).

Tu mets ton équipement dans un sac qui ferme bien et sur lequel ton nom est inscrit. Tu peux déposer ton sac le matin dans le coffre près du bureau mais tu ne peux pas l'y laisser de semaine en semaine.

Pour la piscine (si tu es en 1^{re} ou en 2^e primaire), tu auras besoin de ton maillot, d'un bonnet et d'un essuie que tu prendras dans un sac marqué à ton nom.

Pour la psychomotricité chez Mmes Valérie et Vanessa, les sandales suffisent.

En cas d'accident ou de maladie ☹

Si tu devais avoir un accident pendant le temps scolaire ou à l'accueil extrascolaire, l'adulte près de toi te soignera et, au besoin, informera tes parents. Il complètera et signera une partie d'une déclaration et la remettra directement à tes parents. Si tu vas chez le médecin, il devra compléter une 2^e partie de ce document. Tes parents devront, eux, compléter la dernière partie avec ton nom, ta date de naissance, ... puis ils remettront la déclaration à Mme Julie Verdonck, la secrétaire de l'école, pour qu'on ouvre un dossier. Une partie des frais médicaux pourra leur être remboursée sur base des quittances de la mutuelle.

Si tu devais tomber malade à l'école, nous ne pourrions pas te donner de médicament. Nous devons appeler tes parents ou des proches pour qu'ils viennent te chercher. S'ils ne peuvent pas venir, nous devons appeler un médecin ou une ambulance. C'est pourquoi il est important que tes parents complètent bien le document « Fiche de renseignements » en début d'année.

Si tu as besoin de médicaments mais que ton état te permet de (re)venir à l'école, tu devras avoir un document protocole rempli par le médecin, tes parents et l'école pour que tu puisses le prendre. Sans ce document, nous devons garder le médicament sans que tu le prennes et, ce, jusqu'à l'arrivée de tes parents (Voir règlement d'ordre intérieur).

N'oublie pas que les maladies se transmettent d'une personne à l'autre alors, si tu ne veux pas que tes camarades ou les adultes de l'école soient malades eux aussi, reste à la maison le temps qu'il faut pour revenir en pleine forme.

Pour veiller ensemble au bien-être et à la santé de tous les enfants de l'école, nous vous remercions de **nous prévenir rapidement** si votre enfant présente l'une des maladies suivantes :

- Coqueluche
- Diphtérie
- Gale
- Gastro-entérites
- Hépatites virales
- Impétigo
- Méningite à méningocoques et méningococcémie
- Oreillons
- Poliomyélite
- Poux
- Rougeole
- Rubéole
- Scarlatine
- Teignes

- Tuberculose pulmonaire contagieuse
- Varicelle et zona

Cette information est importante car elle permet à l'école de prendre les précautions nécessaires et de protéger l'ensemble des élèves et des familles.

Autorisation de sortie

En début d'année, tu reçois un document que tes parents doivent compléter très attentivement : la fiche de renseignements. Il y est noté si tu peux rentrer seul(e) et quelles personnes peuvent te reprendre.

Si tu pars exceptionnellement avec une autre personne, tu dois remettre une autorisation écrite sur papier libre et signée par tes parents (ni par téléphone, ni par courriel). Sans cette autorisation, tu ne pourras pas quitter l'école.

L'équipe éducative te souhaite une très bonne année scolaire !

Les informations dans ce document ne prévalent pas sur celles des documents « Règlement d'Ordre intérieur », « Règlement des études », « Projet d'école » et « Ecoles de Chaumont-Gistoux – Manuel à l'usage des parents », ni sur les directives du Code de l'Enseignement, des éventuels arrêtés communaux ou des circulaires la FWB.